



Centre de Formation
À l'**Examen d'Aptitude Technique**
Et au **Diplôme d'État de Professeur** de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



Centre de formation pour le diplôme d'état de professeur de danse, habilité par le Ministère de la Culture,
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 95 97 01519 97 auprès du préfet de la région Guadeloupe
Subventionné par le Conseil Régional de la Guadeloupe et par le Ministère de la Culture
Commission nationale du 8 février 2011.
Association l'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe
Bd du Gouverneur Général Félix Eboué – BP 280 - 97105 BASSE TERRE CEDEX



Centre de Formation
À l'Examen d'Aptitude Technique
Et au **Diplôme d'État de Professeur** de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



**APPRENDRE À
TRANSMETTRE**

TRANSMETTRE
APPRENDRE



Formation au diplôme d'état de professeur de danse

La formation comporte toutes les clés d'un savoir technique, théorique et pédagogique.

- Fondamentaux de la **pédagogie active**
- Histoire de la **danse et la musique**
- Anatomie physiologie/AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)**
- Éveil initiation**

Centre de formation pour le diplôme d'état de professeur de danse, habilité par le Ministère de la Culture,
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 95 97 01519 97 auprès du préfet de la région Guadeloupe
Subventionné par le Conseil Régional de la Guadeloupe et par le Ministère de la Culture
Commission nationale du 8 février 2011.

Association l'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe
Bd du Gouverneur Général Félix Eboué – BP 280 - 97105 BASSE TERRE CEDEX



Centre de Formation
À l'**Examen d'Aptitude Technique**
Et au **Diplôme d'État de Professeur** de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



Organisation /

Demander un formulaire de candidature gross@lartchipel.net

Cours EAT:

1ere année : lundi 11 janvier au vendredi 16 septembre 2016
2eme année (*en fonction du niveau d'entrée*) : lundi 10 janvier au vendredi 15 septembre 2017
– **Stage intensif** EAT ouvert aux élèves de l'EAT, candidats libre en septembre 2016 (date à confirmer)

Cours D.E. :

(*Deux années obligatoires*)

1ere année : lundi 11 janvier au vendredi 16 septembre 2016 (dates à confirmer)
2eme année : lundi 10 janvier au vendredi 15 septembre 2017 (dates à confirmer)

Informations sur la formation au DIPLOME D'ÉTAT DE DANSE /

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse est obligatoire pour l'enseignement de la danse Classique, Contemporaine et Jazz en France (loi du 10 juillet 1989). *Le pôle de formation de l'Artchipel est habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication pour assurer la préparation de l'EAT et du D.E. pour toute la Caraïbe et la Guyane.*

Votre objectif /

Devenir professeur de danse diplômé d'état (classique, contemporain ou jazz)

Pré-requis pour intégrer la formation /

-Nous recrutons des candidats déjà danseurs (ses) ou ayant développé de vraies capacités.
-le candidat doit avoir un projet professionnel (lettre de motivation obligatoire)

Notre méthode /

-Parfaire votre qualité de danseur (se) en vous apportant la maîtrise technique liée à l'exigence de l'enseignement de la danse. Notre approche est aussi basée sur la pédagogie active et sur le développement de la créativité.

Centre de formation pour le diplôme d'état de professeur de danse, habilité par le Ministère de la Culture,
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 95 97 01519 97 auprès du préfet de la région Guadeloupe
Subventionné par le Conseil Régional de la Guadeloupe et par le Ministère de la Culture
Commission nationale du 8 février 2011.
Association l'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe
Bd du Gouverneur Général Félix Eboué – BP 280 - 97105 BASSE TERRE CEDEX



Centre de Formation
À l'**Examen d'Aptitude Technique**
Et au **Diplôme d'État de Professeur** de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



La formation /

Le diplôme d'état de professeur de danse s'acquiert par unités de valeur capitalisables. La formation conduisant à la délivrance de ce diplôme est assurée par notre centre de formation habilité à cet effet par le ministère chargé de la culture. Après étude de chaque candidature, la durée de la formation pourra se dérouler sur 1 an ou 2 pour l'E.A.T. et sur 2 ans pour le D.E. Notre parti pris : booster votre formation.

**Journée porte ouverte lundi 9 et 16
novembre 2015**

**Poser sa candidature : gmooss@lartchipel.net
Inscription possible après audition obligatoire
jusqu'au 10 janvier 2016**

Centre de formation pour le diplôme d'état de professeur de danse, habilité par le Ministère de la Culture,
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 95 97 01519 97 auprès du préfet de la région Guadeloupe
Subventionné par le Conseil Régional de la Guadeloupe et par le Ministère de la Culture
Commission nationale du 8 février 2011.
Association l'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe
Bd du Gouverneur Général Félix Eboué – BP 280 - 97105 BASSE TERRE CEDEX



Centre de Formation
À l'**Examen d'Aptitude Technique**
Et au **Diplôme d'État de Professeur** de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



Conditions d'admission / DE

Le candidat à la formation doit être âgé d'au moins dix-huit ans au 31 décembre de l'année de son entrée en formation. L'entrée en formation est subordonnée à la réussite de l'**Examen d'Aptitude Technique** comportant 3 options: Danse classique, Danse contemporaine et Danse jazz. Seule l'obtention des 3 UV (histoire de la danse (50h) + anatomie physiologie (50h) + musique (100h) permet l'inscription à l'entrée à la formation pédagogique (400h) obligatoire et conditionne l'inscription à l'examen du diplôme d'état. Le candidat ne peut se présenter aux épreuves d'évaluation d'une même unité de valeur plus de deux fois au cours d'une période de 12 mois consécutifs. Les résultats obtenus à chaque unité de valeur sont mentionnés dans le livret de formation du candidat.

Pour faire acte de candidature à la formation préparant au Diplôme d'État de professeur de danse il faut une demande d'inscription conforme à un formulaire type (demander le formulaire au centre).

Cette demande sera accompagnée de 2 photographies d'identité et de 2 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat ;

- un acte de naissance ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de non-contre-indication à l'enseignement de la danse datant de moins de trois mois;
- l'attestation de réussite de l'examen d'aptitude technique délivré par le centre d'examen ;
- le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires pour la dispense des épreuves de l'examen d'aptitude technique et la délivrance des équivalences d'U.V.. Au vu du dossier de demande d'inscription, le directeur régional des affaires culturelles délivre au candidat un livret de formation.

Ce livret mentionne, le cas échéant, les équivalences d'U.V.



Centre de Formation
À l'Examen d'Aptitude Technique
Et au Diplôme d'État de Professeur de danse
Options Classique, Contemporain, Jazz
Directeur pédagogique: Gary G. MOSS



Détail sur la formation annuelle (étude en cours)

Examen Aptitude Technique / en fonction de votre niveau, il faudra envisager une formation sur 1 ou 2 années.

Cette formation permet d'atteindre le niveau technique et d'acquérir des compétences culturelles et artistiques pour se présenter à l'examen :

- Mise à niveau technique en danse : classique, contemporaine et jazz.
- Apprentissage de la variation imposée par le Ministère de la Culture.
- Préparation et mise au point chorégraphique de la variation libre de l'élève.
- Ateliers de création : chorégraphie, musique, interprétation, improvisation.
- Rencontres avec des personnalités et sorties culturelles.
- Stages et examens blancs

Détail sur la formation annuelle

Diplôme d'état de professeur de danse / La formation se déroule sur 2 années.

La formation est organisée en quatre unités de formation sanctionnées par une évaluation permettant la délivrance des quatre U.V. constitutives du diplôme:

D.E. 1

- Une unité de formation à l'U.V. de formation musicale

- Une unité de formation à l'U.V. d'histoire de la danse

- Une unité de formation à l'U.V. d'anatomie-physiologie

- Excellence de la technique : classique, contemporaine et jazz

- Stages et examens blancs

D.E. 2

- **Théorie** : Écriture d'un mémoire – 10 pages en arial 12 - (élaboration du projet pédagogique professionnel) (1 thème de votre choix en relation de la danse) obligatoire

- Une unité de formation à l'U.V. de pédagogie

Cette unité de formation a pour objet d'acquérir et de vérifier la capacité à pouvoir transmettre l'art de la danse.

Maîtrise des processus d'apprentissage en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

Cours d'éveil/Initiation par une professeure spécialisée

Approche de la progression pédagogique

Maîtrise des rapports avec la musique

Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (A.F.C.M.D.) par une professeure spécialisée.

Eléments de réflexion sur la transmission d'une technique corporelle et artistique

Formation pratique

- Excellence de la technique : contemporaine et jazz

- Stages et examens blancs – Examens finaux

-Nouveau module 2015/2016
cours de méthodologie afin de parfaire son travail rédactionnel – méthodologie de lecture (cours d'administration, lié au métier de professeur de danse)

En partenariat avec la médiathèque de Basse Terre, une convention est mise en place afin de permettre aux élèves de venir travailler et trouver sur place au pôle documentation, ressources culturelles mise en place par le D.E de l'Artchipel tous les documents nécessaires à la préparation du D.E de professeur de danse. En pour parler avec le Conseil Régional d'occuper une salle du Conseil Régional afin d'utiliser la Visio Conférence pour la création de séminaires, colloques (rencontre avec les professionnels du monde de la danse, institutions etc...)

Centre de formation pour le diplôme d'état de professeur de danse, habilité par le Ministère de la Culture, Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 95 97 01519 97 auprès du préfet de la région Guadeloupe Subventionné par le Conseil Régional de la Guadeloupe et par le Ministère de la Culture Commission nationale du 8 février 2011.

Association l'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe
Bd du Gouverneur Général Félix Eboué – BP 280 - 97105 BASSE TERRE CEDEX